

PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AMÉNAGEMENTS DES ÉTUDES ET / OU DES EXAMENS EN RAISON D'UNE SITUATION DE HANDICAP

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Vous avez pris contact avec la Mission Handicap de l'Inalco pour obtenir un aménagement de vos études et / ou de vos examens en raison d'un handicap ou d'une pathologie chronique invalidante.

La constitution de votre dossier est nécessaire pour obtenir des aménagements adéquats vous mettant à équité avec les autres étudiants non malades pour la réussite vos études.

Il y a en tout 5 étapes (les étapes 1 et 2 peuvent être interverties ou simultanées) :

- 1) 1^{er} rendez-vous avec la Mission Handicap : corps administratif
- 2) Constituer son dossier médical
- 3) Dépôt du dossier médical en ligne sur *Appfine* pour faire une demande de rendez-vous avec le corps médical
- 4) Rendez-vous avec le médecin du Service de Santé Étudiante (SSE)
- 5) 2^{ème} rendez-vous avec la Mission Handicap pour faire le point à la suite du rendez-vous avec le SSE et la signature du PAEH

1) Étape n°1 : 1^{er} rendez-vous avec la Mission Handicap

Pour demander un rendez-vous merci de nous envoyer un mail à handicap@inalco.fr et de nous donner plusieurs disponibilités pour des propositions de rendez-vous aux horaires d'ouverture : du **lundi** au **vendredi** de 9h30 à 16h30.

À l'occasion de ce rendez-vous l'ensemble de la procédure vous sera expliquée de vive voix.

Service de Santé Étudiante (SSE)

Campus des Grands Moulins - Université Paris Cité
Bâtiment Sophie-Germain - RdC sur cour
8, place Aurélie Nemours - Paris 13^{ème}

Courriel : grands-moulins.sse@u-paris.fr

SERVICE DE SANTÉ
ÉTUDIANTE

Mission Handicap de l'Inalco

Bureau 3.23 (3^{ème} étage)
65, rue des Grands Moulins, Paris 13^{ème}

mail : handicap@inalco.fr

Tel : 01 81 70 12 09 / 01 81 70 11 21

Du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30

Prise de rendez-vous en ligne uniquement sur **Appfine.fr**
Secrétariat : 01 57 27 94 60 de 9h à 17h du lundi au vendredi

Chers étudiants,

Si vous appelez le Service de Santé Étudiante (SSE) ou la Mission Handicap :

- Préparez vos questions en amont de l'appel.
- Rassemblez vos informations estudiantines.
- Présentez-vous en indiquant votre nom, prénom et dans quel établissement universitaire vous êtes inscrits.

2) Étape n°2 : constituer son dossier médical

Vous pouvez commencer à préparer votre dossier médical en amont du rendez-vous avec la Mission Handicap.

Il doit être constitué, avec votre médecin généraliste ou spécialiste, en lui faisant notamment remplir le certificat médical vierge du Service de Santé Étudiante (SSE) que la Mission Handicap vous transmet.

Vous devez également rassembler les documents suivants :

➤ **Documents obligatoires :**

- **La première page du plan d'accompagnement (PAEH)**

Elle vous est remise lors de votre rendez-vous à la Mission Handicap (pas besoin de certificat de scolarité ni de la carte étudiante)

- **L'attestation de sécurité sociale**

À retrouver sur votre compte personnel Ameli : [ameli](https://ameli.fr), le site de l'Assurance Maladie en ligne | ameli.fr | Assuré (DIFFÉRENT de la carte vitale)

- **Les comptes-rendus de consultations** spécialisées ou d'hospitalisation récents ou de prises en charge paramédicales (psychologue, ergothérapeute, orthophoniste...)
- **ET le certificat médical du SSE rempli par votre médecin**
- **Les examens complémentaires** (imagerie, bilans sanguins etc.)
- **La dernière ordonnance en rapport avec la pathologie**, en cas de traitement en cours

Pour les troubles DYS et dans le cas d'un trouble du neuro-développement :

- **Bilan(s) spécialisé(s) réalisé(s)** (orthophonie, neuropsychologie, ergothérapeute, psychomotricité etc.)

➤ **Documents non-obligatoires, mais recommandés de fournir si vous les avez :**

- carte mutuelle (si vous en avez une)
- compte-rendu d'hospitalisation récent
- certificat médical de moins de 3 mois établi sur une ordonnance
- examens complémentaires (IRM, écho...)
- certificat médical établi pour le dossier MDPH
- décision MDPH

3) Etape n°3 : dépôt du dossier médical en ligne sur *Appfine* pour une demande de rendez-vous

Pour déposer votre dossier médical en ligne, vous devez prendre un rendez-vous sur *Appfine* avec le Service de Santé Étudiante (SSE) Campus Grands Moulins (c'est uniquement avec ce SSE que l'Inalco travaille).

Sélectionnez :

- **Prendre rendez-vous**
- Choisissez une spécialité : **Médecin généraliste**
- Choisissez votre motif de consultation : **Dépôt de dossier aménagement études/examens (NE PAS SE DEPLACER)**

Le choix d'une date et d'un créneau horaire

correspond à la date limite pour le dépôt en ligne de votre dossier.

ATTENTION : CECI N'EST PAS UN VRAI RENDEZ-VOUS !!!

Vous devez attendre que le SSE vous recontacte à la suite de votre dépôt de dossier.

4) Étape n°4 : rendez-vous avec le médecin du Service de Santé Étudiante

Lorsque le SSE reçoit votre dossier médical, s'il est complet, il vous envoie une date de rendez-vous par mail avec un médecin du Service de Santé Étudiante (SSE). Le médecin vous recevra en consultation et fera à l'Inalco des propositions d'aménagements adaptés à votre situation de santé. Les propositions seront transmises par mail à la Mission Handicap.

Si votre dossier médical n'est pas complet, le SSE vous le fait savoir en vous indiquant les pièces manquantes.

Ce rendez-vous médical est unique : la décision sera prise sur la base des documents fournis pour l'année universitaire en cours, voire pour la totalité de votre cursus. Aucune pièce nouvelle ne sera acceptée hormis si votre situation de santé a évolué. Dans ce cas uniquement, votre situation fera l'objet d'un nouvel examen.

5) Étape n°5 : 2^{ème} rendez-vous avec la Mission Handicap

Vous devez reprendre rendez-vous avec la Mission Handicap pour la signature de votre plan d'accompagnement (PAEH).

Pour demander un rendez-vous merci de **nous envoyer un mail à handicap@inalco.fr et de nous donner plusieurs disponibilités pour des propositions de rendez-vous aux horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30.**

Liste des pièces à fournir :

	Pièces	Obligatoire / Recommandé	Ce que j'ai / Commentaires
Pièces médicales	Comptes-rendus de consultations spécialisées de moins de 1 an	Obligatoire d'avoir au moins l'un des 2	
	Certificat médical établi sur le modèle joint (à récupérer auprès de la Mission Handicap)		
	Comptes-rendus d'hospitalisation récents	Obligatoire si vous en avez	
	Comptes-rendus de prises en charge paramédicales	Obligatoire si vous en avez	
	Certificat médical de moins de 3 mois établi sur une ordonnance	Obligatoire si vous en avez	
	Bilans spécialisés (orthophonie, neuropsychologie, ergothérapeute, psychomotricité...)	Obligatoire pour les pathologies DYS uniquement	
	Examens complémentaires (IRM, échographie...)	Recommandé	
	Ordonnance en cours de moins de 3 mois en rapport avec la pathologie	Obligatoire	
Pièces administratives	Certificat médical établi pour le dossier MDPH	Recommandé	
	Première page du plan d'accompagnement (PAEH) (à récupérer auprès de la Mission Handicap)	Obligatoire	
	Attestation de droits assurance maladie (à télécharger sur votre compte Ameli)	Obligatoire	
	Carte Mutuelle	Recommandé	
	Décision MDPH	Recommandé	